

**RECOMMANDATIONS  
POUR L'INFORMATION  
RELATIVE AUX ALLOCHTONES**



Groupe de travail Médias et Migrants  
Association Générale des Journalistes Professionnels de Belgique

**AGJPB**

RECOMMANDATIONS  
INFORMATION RELATIVE AUX ALLOCHTONES

Groupe Médias et Migrants  
de l'Association Générale  
des Journalistes Professionnels de Belgique  
**AGJPB**

Avec le soutien du Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte  
contre le Racisme et de la Fondation Roi Baudouin

Bruxelles, juin 1994

coordination:  
Lieve Staes

## TABLE DES MATIÈRES

- <b>Avant-propos</b> du Président de l'Association Générale des Journalistes Professionnels de Belgique	4
- <b>Avant-propos</b> de la Fondation Roi Baudouin et du Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme	5
- <b>Rapport</b> de la <b>recherche</b> sur l'information relative aux allochtones et aux thèmes apparentés dans la <b>presse écrite</b>	7
- <b>Recommandations</b>	12
- <b>Lexique</b>	17
- <b>Résumé</b> des recommandations	

Involontairement, inconsciemment, par sensationnalisme ou négligence, mais noir sur blanc, dans les titres, ou les photos, les médias manifestent certaines formes de racisme. Cette attitude est contraire à nos devoirs de journalistes.

Ces recommandations ont pour but d'aider les journalistes à informer correctement. Elles sont le fruit d'une bonne année de réflexion et de discussions entre journalistes. Réflexion quant à savoir si nos pratiques sont souhaitables pour celui qui jette un regard critique sur la société et commente l'événement. De notre part, cette réflexion est aussi une évaluation de la qualité de notre travail, indispensable à notre crédibilité, à l'heure où, dans la société, la presse est régulièrement remise en question. Pour les journalistes qui, pour l'exercice de leur profession, ne reconnaissent que le "jugement de leurs pairs", ces recommandations ont d'autant plus de force qu'elles ont été rédigées en toute collégialité.

Les élections du 24 novembre 1991 ont provoqué un raz-de-marée politique, qui a ébranlé notre démocratie. L'onde de choc a pointé de nombreux doigts accusateurs vers la presse. Elu selon les sacro-saintes règles de la démocratie, un parlementaire du Vlaams Blok a pu émettre des menaces publiques et nominales à l'encontre de quatre journalistes. Mais peu importe qui nous accuse, le premier devoir du journaliste reste la vérité.

Que devient cette vérité lorsque nous informons en matière d'immigration ? Pour le savoir, nous avons commandité une enquête. L'Université de Gand a apporté sa caution scientifique à une recherche portant sur l'information "de routine", d'une part, et "de crise", d'autre part, dans la presse écrite et télévisuelle. Ses conclusions donnent tout leur poids aux recommandations qui en découlent. Cette brochure en donne une synthèse.

Pour sortir de la perspective "nous-eux" dans laquelle la presse autochtone aborde les allochtones de son propre point de vue, une deuxième brochure présente un inventaire de personnes-contact allochtones et d'associations auprès desquels les journalistes trouveront les informations - générales ou spécialisées - sur la vie quotidienne des personnes issues de l'immigration, leurs spécificités et les problèmes que le racisme ambiant leur pose.

Cette publication a bénéficié de l'appui de la Fondation Roi Baudouin et du Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme. L'Association des journalistes tient remercier ces instances, ainsi que tous ceux qui ont contribué à cet inventaire, des scientifiques aux journalistes du groupe de travail Médias et Migrants.

Piet de Busschere  
Président de l'Association Générale des Journalistes Professionnels de Belgique -  
AGJPB

Le Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme et la Fondation Roi Baudouin constatent à quel point les médias jouent un rôle primordial dans notre société. Ils estiment ce rôle particulièrement important lorsqu'il s'agit de répercuter des informations relatives à des questions d'immigration et d'intégration.

Tout le monde n'a pas l'occasion d'avoir des contacts directs avec des personnes d'origine étrangère. La majorité se forge une image à partir des informations diffusées par les médias. La télévision, la radio, les journaux sont en effet pour beaucoup la seule source d'information en matière d'intégration.

Aussi est-il souhaitable pour les personnes d'origine étrangère, mais aussi pour l'ensemble de la population, que les médias proposent des émissions et des articles objectifs, équilibrés et nuancés. Il ne peut y avoir de démocratie sans information complète et rigoureuse. A cet égard, de nombreux efforts doivent encore être réalisés.

L'image des immigrés va de pair avec leur présence dans les médias et leur participation professionnelle à l'élaboration de l'information. Le Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme et la Fondation Roi Baudouin ont toujours explicitement plaidé pour une telle présence et une telle participation.

Cette préoccupation commune a motivé Le Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme et la Fondation Roi Baudouin à décerner annuellement "Le Prix des Médias pour une Société Harmonieuse". Ce prix vise à récompenser des journalistes de la presse écrite et audiovisuelle qui, sur ces questions, ont développé des informations ou des points de vue particulièrement objectifs, équilibrés et nuancés.

En outre, Le Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme et la Fondation Roi Baudouin ont aidé l'AGJPB à mener des recherches et à formuler des recommandations sur l'information concernant les immigrés.

Fondation Roi Baudouin

Centre pour l'Egalité des Chances  
et la Lutte contre le Racisme

## 1. Avant-propos

Les migrants<sup>2</sup> se plaignent de l'image que la presse véhicule à leur propos, le citoyen associe migrants et problèmes, demandeurs d'asile et abus, les personnes issues de l'immigration se plaignent d'être sans cesse appelés immigrés, le citoyen ne connaît les migrants que par la presse, les migrants se plaignent qu'on ne parle d'eux que pour en dire du mal...

S'en tenir à ces affirmations, c'est faire preuve d'amalgame. Mais personne ne prétendra n'avoir jamais lu ou entendu d'affirmations de ce type. Seule une enquête approfondie pouvait démontrer si elles sont fondées.

Cette enquête partielle s'est limitée à la presse écrite, en particulier aux quotidiens. Une sélection a été opérée dans les quotidiens de sorte que toutes les provinces du pays soient représentées par une ou plusieurs éditions. Cette sélection a donné les résultats suivants :

- pour la presse francophone : Le Soir (Bruxelles), La Wallonie (Liège), La Dernière Heure (Bruxelles), L'Echo, la Libre Belgique (Bruxelles), La Meuse (Liège), La Lanterne (Bruxelles), Le Peuple (Hainaut), La Province (Hainaut), Vers l'Avenir (Namur).
  - pour la presse néerlandophone : Het Laatste Nieuws (édition de Bruxelles), De Standaard, Het Nieuwsblad (Flandre Occidentale), De Morgen (Bruxelles), Het Volk (Flandre Orientale), Het Belang van Limburg (Limbourg), De Gazet van Antwerpen (Anvers), De Financieel Economische Tijd;
- Le quotidien de langue allemande Grenz-Echo a été inclus dans l'enquête, ce qui porte le corpus à 20 titres.

## 2. Objectif de l'enquête

L'information relative aux allochtones est dans une large mesure tributaire d'événements particuliers. Pour cette raison, l'enquête a été scindée en deux volets : l'information de routine et l'information de crise.

Par *information de routine*, nous entendons les informations relatives à la thématique de l'enquête et diffusées pendant une semaine "normale" de l'année, au cours de laquelle on ne note pas d'événements exceptionnels de nature à focaliser plus qu'à l'accoutumée l'attention sur ce thème. Par *information de crise*, nous entendons le compte rendu d'événements de crise, clairement associés à la thématique de l'enquête, et survenant inopinément.

La thématique de l'enquête a été définie comme "allochtones et thèmes apparentés". En utilisant le terme "allochtone", nous avons voulu élargir le champ d'investigation au-delà de la seule information relative aux groupes habituellement nommés "migrants, immigrés ou étrangers", en fait les Turcs et les Marocains. Cette notion nous a permis de faire

<sup>1</sup> L'Université de Gand a effectué une recherche sur l'information relative aux allochtones auprès des journaux télévisés BRTN et VTM. Cette recherche est disponible à l'AGJPB.

<sup>2</sup> Le terme "migrant" a été préféré au terme "immigré", en raison de son caractère plus neutre; l'expression "personne issue de l'immigration" est certainement plus correcte, mais sa longueur rend difficile un usage fréquent.

porter l'enquête sur l'information relative aux demandeurs d'asile. Par "thèmes apparentés", il faut entendre les thèmes associés à la présence d'allochtones dans notre société. L'enquête n'avait ni l'intention ni les moyens de comparer entre eux les différents médias quant à l'information donnée. De même, elle ne voulait pas mettre en parallèle l'information relative aux allochtones, d'une part, et aux autochtones, d'autre part. Les résultats de l'enquête ne font qu'exceptionnellement mention du nom du quotidien et ne citent jamais de journaliste nommément. L'enquête montre d'ailleurs que l'on trouve matière à discussion dans tous les journaux.

### 3. Résultats

#### 3.1. Information de routine

Pour les informations de routine, le matériel rassemblé porte sur la semaine du 15 au 23 mai.

Cette semaine, on a recensé 187 articles dans les 9 journaux néerlandophones sélectionnés, 213 articles dans les 10 journaux francophones et 10 articles dans le seul quotidien germanophone, qui répondaient aux critères de l'enquête. Ce total a été ramené à 100 articles néerlandophones, 100 francophones et 5 germanophones.

#### *Aspects formels*

Plus des deux tiers des articles sélectionnés ont été publiés dans les dix premières pages du journal. Dans les journaux néerlandophones, on trouve 4 articles en première page, pour 1 dans la presse francophone et 1 dans la presse germanophone. Les rubriques "actualités régionales" et "société" fournissent la majorité des articles. On notera que, dans la presse francophone surtout, la moitié des articles provient de la rubrique "actualités régionales". Les 100 articles sélectionnés comprennent 7 lettres de lecteurs, du côté francophone comme néerlandophone.

Pour les titres et sous-titres, nous constatons que la nationalité des sujets de l'enquête y figure dans 14 articles francophones et 10 articles néerlandophones (titre et sous-titre confondus). En outre, 8 articles de la presse néerlandophone contiennent le mot "migrant" dans le titre et/ou sous-titre. Le terme "Ausländer" se retrouve dans le (sous-)titre de 2 des 5 articles germanophones sélectionnés.

On trouve nettement moins de photos ou autres illustrations associées aux informations de routine qu'aux informations de crise.

#### *Aspects de contenu*

Dans la presse francophone comme néerlandophone, près d'un tiers des articles sélectionnés traitent de sujets liés à la "criminalité". En deuxième lieu, mais avec un écart sensible, viennent les articles abordant des sujets de "politique". On a pu mettre en évidence que dans près de la moitié des articles néerlandophones traitant de "criminalité", la thématique de l'enquête était un "détail", ce qui relativise quelque peu le grand nombre d'articles présents dans cette catégorie. Ce n'est pas le cas dans la presse francophone.

On constate également des différences entre les sujets abordés par chaque groupe linguistique. Font exception quelques sujets que l'on rencontre dans les journaux des 2 ou

3 groupes linguistiques, comme la modification de la loi sur la nationalité en France et l'arrêt, aux Pays-Bas, de la procédure de Roosendaal (illégaux expulsés des Pays-Bas, mis sur le train à Roosendaal et descendant en Belgique).

Les autres sujets publiés dans les journaux des différents groupes linguistiques couvrent des événements que l'on peut qualifier de "locaux", reliés d'une manière ou d'une autre à des informations "nationales". Deux exemples : l'arrestation d'un trafiquant de drogue turco-albanais, qui, victime d'une homonymie, a été associé (à tort) à des suspects de l'affaire Cools; l'impossibilité d'incarcérer deux personnes en séjour illégal, suite à la surpopulation d'une prison, elle-même conséquence des mesures de sécurité renforcées visant Philippe Lacroix. Il est frappant de constater que les événements ci-dessus ont reçu une grande attention dans les médias.

Dans la presse francophone, les principaux concepts et sujets relevés sont les termes "étranger", "immigré" et "réfugié". La presse néerlandophone évoque les termes de "migrant", "vreemdeling" et "vluchteling". Du côté germanophone, 3 des 5 articles parlent d'"Ausländer".

On ne trouve que de rares mentions de race, de religion, ou de couleur de peau. En revanche, il est fait état de la nationalité ou du pays d'origine des sujets de l'enquête dans plus de la moitié des articles. La presse néerlandophone mentionne le plus fréquemment la nationalité marocaine, au contraire de la presse francophone, où la nationalité turque vient en tête. Plus de la moitié des articles ayant pour thème la "criminalité" font état d'une ou plusieurs nationalités.

Les articles traitent essentiellement de personnes (sujets de l'enquête), et dans une moindre mesure de "phénomènes". Du côté néerlandophone, on relève autant d'articles de type "politique" que de type "social". La presse francophone, pour sa part, accentue le volet "social" davantage que le "politique". Les articles qui présentent le "contexte" d'un phénomène sont minoritaires dans les deux groupes linguistiques.

Lorsqu'on tente de dégager la teneur d'un article sur la base du vocabulaire utilisé, on remarque que l'information traitant d'un phénomène a une connotation plus positive que celle traitant d'un sujet de l'enquête. Pour les sujets de l'enquête, on trouve en effet plus d'articles induisant un point de vue négatif que l'inverse.

Enfin, nous avons constaté que la moitié des articles donnent uniquement des informations factuelles. Dans les autres articles, on trouve, en proportion variable, des informations, des commentaires et/ou des opinions. Les articles comportant exclusivement des commentaires et des opinions sont minoritaires.

#### 3.2 Information de crise

Le deuxième volet de l'enquête, limité aux journaux néerlandophones, porte sur l'analyse d'un événement de crise, associé à la thématique de l'enquête et d'une importance telle qu'il ait été traité dans la presse des trois groupes linguistiques. Vu ces critères, le choix s'est porté sur les événements de Solingen en Allemagne. Rappel des faits : dans la nuit du samedi 29 au dimanche 30 mai 1993, la maison d'une famille turque a été incendiée par des jeunes d'extrême-droite, causant la mort de 5 personnes. Dans le cadre de cette information de crise, on a tenté de savoir comment la presse a couvert l'événement dans la semaine suivante. Au cours de la semaine du 1 au 6 juin 1993, on a recensé, dans les 8 journaux néerlandophones (la même sélection que pour les informations de routine à l'exception de De Nieuwe Gazet), 92 articles relatifs à cet événement.

Les articles sur Solingen ont été plus souvent publiés en première page que les informations de routine. Dans plusieurs journaux, Solingen a fait la "une" le premier jour de la semaine et le lendemain de l'enterrement. Les articles sur Solingen ont surtout été publiés dans la rubrique "Etranger" et dans des "rubriques ad hoc", c'est-à-dire des rubriques faisant expressément mention de Solingen ou entièrement consacrées à l'événement. Par rapport aux informations de routine, on constate également que les événements de Solingen ont davantage été abordés par le biais d'éditoriaux et de caricatures. Plus de la moitié des photos étaient consacrées aux manifestations violentes qui se sont déroulées à Solingen et dans d'autres villes d'Allemagne dans la semaine suivant l'incendie.

Aspects de contenu

L'analyse du compte rendu des événements indique que, de manière significative, de nombreux journaux ont accordé une grande importance aux manifestations violentes, qui se sont déroulées dans la foulée de la dislocation de manifestations pacifiques. Pour étayer ce propos, on notera que plus de la moitié des articles ont, d'une manière ou d'une autre, parlé de ces manifestations, que de nombreux titres renvoyaient à la notion d'"émeutes" et que de nombreux articles contiennent ce terme dans le titre et/ou s'étendent davantage sur cet aspect que sur d'autres faits. Le choix des photos et/ou des légendes en donne une confirmation supplémentaire. On remarquera aussi que les manifestations violentes ont essentiellement été associées aux Turcs. En outre, de nombreux articles donnent l'impression que les émeutes étaient "imprévisibles" et "incontrôlables".

Pour ce qui concerne les victimes, l'information est restée sobre dans la plupart des journaux, même si certains articles tendent au sensationnalisme. Par rapport aux auteurs - des jeunes aux sympathies d'extrême-droite -, deux choses sont à souligner : d'une part, la banalisation de l'extrême-droite (p. ex. l'insistance sur le fait que les jeunes étaient ivres au moment de l'attentat) et, d'autre part, la recherche d'explications liées à l'individu (p. ex. l'insistance sur la "jeunesse difficile" de l'un des auteurs).

Le nombre d'articles de commentaire ou d'opinion est également plus élevé que dans le cadre de l'information de routine. On signalera à cet égard que les réactions critiques par rapport aux événements (p. ex. l'attitude des politiciens allemands) consistent généralement en propos rapportés d'autres personnes (interviewées ou citées). Si les éditoriaux expriment souvent le point de vue personnel du journaliste par rapport à l'événement, ce n'est que rarement le cas dans les articles rédactionnels courants.

Dans la couverture des événements, on peut distinguer plusieurs groupes de sujets. Pour ce qui est des Turcs, nous constatons que les sentiments de sympathie et de pitié pour les victimes et leurs familles dominent. De même, les articles informant de la situation générale des Turcs en Allemagne mettent en avant l'attitude positive, voire "défensive" de cette communauté. Cela contraste fortement avec l'image des Turcs impliqués dans les manifestations violentes, le compte rendu mettant en avant la "fureur turque" ou "la rage destructrice".

Si l'on compare l'information de routine et l'information de crise, on constate que dans ce dernier cas, la presse donne davantage la parole aux allochtones eux-mêmes. Ce phénomène varie toutefois d'un journal à l'autre.

#### 4. Points de discussion

L'analyse de l'information de routine met en évidence d'autres éléments significatifs, qui résultent davantage d'une évaluation qualitative des articles. Les *informations erronées* existent, mais sont plutôt rares. Plus rares encore sont les rectifications d'informations erronées. Les erreurs, notamment l'attribution d'une nationalité incorrecte ou l'établissement d'un rapport entre un sujet et d'autres sujets de même nationalité impliqués dans des affaires judiciaires, renforcent indûment les préjugés qui existent à l'encontre des ressortissants nationaux en question.

Des informations erronées se retrouvent également dans le courrier des lecteurs, qui ne sont jamais rectifiées par la rédaction ou par un droit de réponse. Les sujets et phénomènes de l'enquête ont parfois été *associés* de manière explicite ou implicite à certains concepts ou thèmes, par exemple migrants/problèmes, demandeurs d'asile/abus. Une trop grande proximité entre ces notions dans l'expression peut donner l'impression qu'il existe un lien causal entre ces phénomènes.

De même, une association incorrecte peut être induite par la photo illustrant l'article. Dans certains cas, la photo contredit même le contenu ou la teneur de l'article. On remarque également que le thème de la société multiculturelle apparaît essentiellement dans des articles traitant de festivals et d'événements culturels ou humanitaires. Dans ces articles, l'aspect multiculturel est associé à "la danse, la musique, la gastronomie, etc.". Nous n'avons pas trouvé d'informations contextuelles susceptibles de mettre en perspective cette évolution sociétale.

En matière de *vocabulaire*, on peut, pour certains articles, se demander s'il était pertinent de faire mention de la nationalité, du nom, de la provenance et d'autres données. Les conventions prises en journalisme judiciaire en matière de mention des noms n'ont pas toutes toujours été respectées.

Outre ces mentions directes, on trouve d'autres exemples de langage *visant à dramatiser*, tant dans la formulation des titres et sous-titres que dans le corps de l'article. A ce stade, on peut également se demander comment le journaliste doit aborder le compte rendu de propos sensationnels ou dramatiques tenus par autrui.

Les articles sélectionnés font apparaître une forte image *généralisatrice* des sujets de l'enquête. Migrants, Turcs, Marocains... sont présentés comme un groupe homogène. Même dans des articles traitant de sujets individuels, ces derniers sont présentés de manière explicite comme membres d'un groupe. Lorsque les allochtones s'expriment directement dans la presse, c'est soit *en raison* de leur condition d'allochtone, soit *au sujet* de celle-ci. Cette dernière constatation est sans doute une généralisation, mais les exceptions restent peu nombreuses.

Phara De Aguirre  
Marianne Lerouge  
Groupe de travail Médias et Migrants

Prof. Dr. F. Saeys  
Vakgroep Communicatiewetenschappen  
Université de Gand

### 1. NE MENTIONNER LA NATIONALITÉ, LE PAYS D'ORIGINE, L'APPARTENANCE ETHNIQUE, LA COULEUR DE LA PEAU, LA RELIGION OU LA CULTURE QUE SI CES INFORMATIONS SONT PERTINENTES

Hors de tout contexte, la nationalité, la couleur de la peau, la religion, etc. d'une personne constituent des informations neutres et inoffensives. Mais lorsque ces informations prennent place dans un contexte social précis, elles sont souvent associées à des jugements de valeur ou parfois des préjugés. C'est particulièrement vrai en matière de compte rendu de délits et judiciaires. En rapportant ces informations, l'article peut - parfois sans le vouloir - confirmer, voire renforcer les préjugés existants.

Dans la pratique, il semble que ces informations ne servent qu'à attirer l'attention du lecteur, surtout lorsqu'elles figurent dans le titre ou la légende des photos. Par ailleurs, les personnes issues de l'immigration paraissent condamnées à traîner cette typologie comme un boulet. On a en effet tendance à rappeler un peu vite que le voleur, belge d'origine immigrée, naturalisé de longue date, est né en Turquie.

*Recommandation:* ne mentionner la nationalité, le pays d'origine, la religion, etc. de la personne concernée que lorsque ces informations sont pertinentes dans le cadre de l'article en question.

Dans le cas d'un drame familial, le titre "A.B., un Algérien, tue son ex-concubine" n'est pas pertinent lorsque la nationalité du délinquant est étrangère aux faits proprement dits. Par contre, le titre "Une musulmane s'en prend à une catholique" est pertinent car il s'agit ici d'un conflit à caractère religieux. (Le sensationnalisme du titre fait l'objet d'une autre recommandation.)

Si ces informations sont jugées pertinentes, le corps de l'article doit montrer clairement en quoi elles le sont. Une manière de tester cette pertinence consiste à remplacer les termes cités par des "homologues" ou par des informations relatives à des autochtones, par exemple, remplacer "musulman" par "catholique", "noir" par "blanc", "né en Algérie" par "né en France". En règle générale, pour décider s'il est utile ou non de donner certaines informations, il faut tenir compte de deux facteurs : le dommage causé à l'article si ces informations ne sont pas données et le dommage causé à l'intéressé si elles le sont. Dans le cas précis des comptes rendus judiciaires, nous recommandons de suivre les directives données par l'AGJPB dans sa publication *Aide mémoire de la Presse Judiciaire*.

### 2. EVITER LES GÉNÉRALISATIONS ET LES MANICHÉISMES INJUSTIFIÉS

2.1. On peut difficilement considérer la population belge comme un groupe homogène. Il en va de même pour les personnes issues de l'immigration résidant en Belgique. Pourtant, les informations les concernant font souvent appel à des termes tels que "les maghrébins", "les jeunes immigrés", "les Turcs", "les Marocains" ..., ce qui laisse entendre que la population allochtone constitue un groupe homogène et qu'il suffit d'en connaître un seul individu pour connaître le groupe entier... Et le juger comme tel.

Force est de constater que ces généralisations sont monnaie courante dans les comptes rendus de délits. On apprend que "les étrangers sont responsables de la recrudescence du chômage et de la criminalité". Ou encore que "les principaux auteurs de troubles sont une fois encore des jeunes et des étrangers".

*Recommandation:* nuancer correctement les articles relatifs aux personnes issues de l'immigration.

Ceci peut se faire en précisant, par exemple, que ce qui a été dit en termes généraux n'est pas nécessairement valable pour tous. Ou que tous les immigrés ne sont pas du même avis. Dans un reportage sur les femmes musulmanes, il est peut-être utile de préciser, par exemple, qu'elles ne portent pas toutes le tchador, même si c'est l'image dominante qu'on véhicule à leur propos.

2.2 Certaines informations sont parfois rédigées explicitement dans une perspective "nous-eux". Une phrase comme "Les migrants doivent apprendre notre langue", par exemple, est manifestement signée par un journaliste autochtone. Des termes comme "notre culture", "nos coutumes" ont pour effet de creuser le fossé plutôt que de le combler. La juxtaposition de termes tels que "habitants du quartier et immigrés" est très discutable.

*Recommandation:* éviter le plus possible les polarisations de ce genre.

Mieux vaut écrire "Les immigrés doivent apprendre le français" que "Les immigrés doivent apprendre notre langue". En ce qui concerne l'opposition "habitants du quartier et immigrés", notons que les immigrés habitent eux aussi le quartier. Enfin, il est préférable d'insister sur les ressemblances que sur les différences. C'est là tout le défi.



### 3. EVITER DE CRÉER INUTILEMENT DES PROBLÈMES ET DE DRAMATISER

Lorsque les médias parlent des personnes issues de l'immigration, c'est généralement pour évoquer un sujet qui les concerne directement. S'il est question de migrants au journal télévisé ou dans la presse, c'est souvent pour signaler un problème. Les métaphores pernicieuses sont légion, notamment dans les informations diffusées sur les demandeurs d'asile. Il n'est pas rare d'entendre parler de "flot", d'"afflux" ou encore "du danger d'être submergé".

Le résultat est double. D'une part, on est conforté dans l'idée que la personne issue de l'immigration, en tant qu'"étranger", n'a droit à la parole que si elle est directement concernée. D'autre part, le téléspectateur et le lecteur risquent d'associer systématiquement immigrés et "problèmes" - amalgame qui débouche inévitablement sur le concept "problèmes de l'immigration". Il faut garder à l'esprit que de nombreux autochtones ne sont pas personnellement en contact avec des immigrés et ne peuvent donc pas relativiser l'image d'"individus à problèmes" qu'en donnent souvent les médias.

- 3.1 *Recommandation:* les médias pourraient parler plus souvent des personnes issues de l'immigration dans des situations "normales" pour qu'elles soient considérées comme des citoyens "normaux".

Les allochtones sont, eux aussi, surpris par les tempêtes de neige, courent les soldes, ont une opinion sur l'affaire Agusta et participent aux manifestations syndicales. Il existe des intellectuels allochtones, susceptibles d'intervenir avec à-propos comme experts. Pourquoi seraient-ils uniquement confinés à des rôles de figurants dans la énième analyse de "leurs problèmes" par les autochtones ...

- 3.2 *Autre recommandation* les médias pourraient parler des immigrés d'une façon plus positive.

Ce ne sont pas les occasions qui manquent. Les médias doivent bien se rendre compte que chaque sujet placé sous les feux de l'actualité est grossi et amplifié. On est donc en droit de se demander s'il convient de comparer la moindre bagarre de quartier aux émeutes de Forest en 1991. Quoi qu'il en soit, toute information mérite d'être explicitée et resituée dans son contexte pour qu'elle soit comprise le mieux possible. Au-delà du "qui, quoi et où", les sujets d'actualité doivent répondre, dans toute la mesure du possible, au "comment" et au "pourquoi".

### 4. EXACTITUDE, EQUILIBRE ET RECTIFICATIONS

4.1 La concision des informations et la rapidité de leur diffusion sont souvent en contradiction avec la minutie et la précision. Ce risque existe pour toutes les informations. Les délais, le temps ou l'espace limité dont on dispose ne permettent pas toujours de respecter la règle du débat contradictoire. Dans les informations concernant les personnes issues de l'immigration, le risque est d'autant plus grand que ces dernières réagissent très rarement en cas d'erreur.

*Recommandation:* apporter le plus grand soin aux informations relatives aux personnes issues de l'immigration.

A commencer par la terminologie de base. Ainsi, des termes comme "allochtones", "immigrés", "illégaux" et "demandeurs d'asile" sont souvent confondus (voir lexique ci-après).

L'orthographe d'un nom allochtone peut également causer des surprises. Un autre, certains noms sont aussi fréquents que Dupont en français. Ce n'est pas parce que la police arrête un certain Aktas, qu'il faut immédiatement en déduire qu'il est le frère de deux autres détenus portant le même nom.

Les chiffres doivent également être traités avec la plus grande prudence.

Encore un mot sur les sources d'information. D'abord, les informations de source officielle ne sont pas nécessairement exactes et ne peuvent donc pas être prises au pied de la lettre. Cela vaut notamment pour les informations émanant de la police et des instances judiciaires. Les procès-verbaux par exemple ne mentionnent pas toujours avec précision tous les noms ou les nationalités.

4.2 Enfin, le courrier des lecteurs peut également contenir des contre-vérités flagrantes. Une lettre de lecteur affirme que les personnes issues de l'immigration perçoivent bien plus d'allocations du C.P.A.S. que ce qui est autorisé. Dans ce cas précis, la rectification de ces informations erronées a été faite par ... une autre lettre de lecteur !

*Recommandation:* soumettre systématiquement le courrier des lecteurs relatif aux personnes issues de l'immigration à un membre de la rédaction familier du sujet.

Enfin, on renverra ici aux textes '*Code de principes de journalisme*' (AGJPB et Editeurs de journaux et hebdomadaires) et '*Déclaration des Devoirs et des Droits des Journalistes*' (Fédération Internationale des Journalistes), qui prescrivent la rectification sans restrictions des informations inexactes.

## 5. UN REGARD CRITIQUE SUR L'EXTRÊME-DROITE ET LE RACISME

Il serait contre-productif d'exclure de l'information les propos racistes ou les points de vue d'extrême-droite sans autre forme de procès. Le silence n'est hélas pas une solution. Toutefois, on peut parler du racisme et de l'extrême-droite de nombreuses manières, allant de la citation pure et simple à la mise en perspective dans un cadre critique.

*Recommandation:* mentionner clairement qui est l'auteur des propos ou des opinions rapportées et le contexte dans lequel ils se situent.

La vigilance est de mise vis-à-vis de la désinformation systématique pratiquée par l'extrême-droite pour ce qui concerne p. ex. les chiffres de la criminalité, de chômage et de la présence des allochtones.

On peut également contrebalancer ces opinions en y opposant des points de vue différents. De ce point de vue, l'analyse critique n'interdit nullement d'approfondir les arguments exprimés en faveur de l'extrême-droite et du racisme, et de mettre en lumière de leurs conséquences concrètes.

Il convient par ailleurs d'adopter une attitude tout aussi critique vis-à-vis des partis ou des dirigeants qui font preuve de manichéisme en matière d'immigration.

Les lettres des lecteurs au contenu raciste ne devraient pas être publiées telles quelles (cf. *supra* 4.2).

## 6. L'INFORMATION NE S'ACHÈVE PAS LORSQU'ON REPOSE LE STYLO

Il se peut qu'une information rédigée dans les meilleures intentions du monde laisse malgré tout une impression négative sur le lecteur, pour des raisons étrangères à son auteur. A cause du titre p. ex., qui ne reflète pas nécessairement le contenu de l'article, des informations pourtant équilibrées ont du mal à passer la rampe. Une information peut également avoir des effets indésirables si elle est mal placée, entourée d'autres sujets sur la même page, précédée ou suivie par d'autres sujets dans une émission. Enfin, le choix des photos et des illustrations, et de leur légende, peut également avoir des effets indésirables. De nombreux médias optent souvent pour une solution de facilité. S'il s'agit de personnes issues de l'immigration, ils utiliseront des images-clichés : femmes musulmanes portant le tchador, bandes de jeunes immigrés, quartiers paupérisés, ... Malheureusement, ces illustrations accentuent les différences par rapport aux immigrés, suscitent auprès du spectateur une interprétation univoque des faits et renforcent ses préjugés.

*Recommandation:* assurer le suivi maximal de chaque sujet, jusque dans sa forme définitive.

Pour ce qui est des images, il faut particulièrement veiller à ce qu'elles ne suscitent pas d'association contradictoire avec le contenu de l'information. Il est ainsi préférable d'illustrer l'information selon laquelle les personnes issues de l'immigration ne sont pas sur-représentées dans les statistiques criminelles par une photo autre que celle d'un immigré en état d'arrestation. Les jeunes immigrés ne doivent pas toujours être montrés en bande, ils se promènent parfois seuls aussi. Enfin, il faudrait préciser plus souvent où et dans quelles circonstances les photos ont été prises.

## LEXIQUE

*Lorsqu'on traite de sujets liés à l'immigration, il importe d'utiliser un vocabulaire correct. Chaque terme a une signification précise et tout usage impropre peut avoir des effets négatifs. L'évolution est toutefois si rapide que de nombreuses dénominations changent de sens, voire tombent en désuétude. La liste ci-dessous définit les termes principaux.*

### ALLOCHTONE

Ce néologisme fait son apparition dans le champ sémantique de l'immigration comme antonyme d'autochtone, habitant «indigène» du pays. Il se veut moins connoté que «immigré». Il indique que la personne, ses parents ou grands-parents sont originaires d'un autre pays que la Belgique. Le terme n'étant pas admis par tous (Robert ou Larousse), certains lui préfèrent l'expression «personne issue de l'immigration».

### CLANDESTIN OU ILLÉGAL

Désigne l'immigré ne possédant pas de titre de séjour valable. Le terme peut désigner le «réfugié en situation illégale» (voir ce mot), à savoir la personne qui pénètre illégalement sur le territoire belge sans y demander asile.

### DEMANDEUR D'ASILE

Désigne toute personne qui a introduit une procédure de demande d'asile.

### CANDIDAT RÉFUGIÉ

Désigne toute personne qui a fui son pays et dont la demande d'asile est déclarée recevable dans l'attente d'une décision sur le fond. Le statut de réfugié est prévu par la Convention de Genève, qui définit cinq critères de reconnaissance : la race, la religion, la nationalité, les convictions politiques et le groupe social. On parle généralement de «réfugié politique», alors qu'il ne s'agit là que d'un seul des cinq critères selon lesquels on peut être reconnu réfugié.

### ÉMIGRÉ

Désigne les autochtones qui quittent le pays pour séjourner de manière durable dans un pays étranger, où ils deviennent des immigrés.

### ÉTRANGER

Terme juridique désignant toute personne ne possédant pas la nationalité belge. Ce terme peut donc également désigner des touristes.

**ILLÉGAL:** voir CLANDESTIN

**IMMIGRANT:** voir IMMIGRÉ

### IMMIGRÉ

Désigne toute personne «venue de l'étranger» pour s'établir et travailler pendant une longue période dans un pays d'accueil. En Belgique, le terme a fini par désigner de manière plus étroite les allochtones d'origine extra-européenne, turque ou marocaine

plus particulièrement, avec une connotation sociale bien précise. Ainsi les personnes très qualifiées mises au travail dans le cadre d'une mission, ne sont généralement pas appelées "immigrées".

**ISLAMIQUE** (adj.)

Relatif à l'Islam.

**ISLAMISTE** (nom et adj.)

Relatif à ou partisan de l'islamisme (voir ce mot). Souvent utilisé à tort comme synonyme de Musulman.

**ISLAMISME**

Mouvement politico-religieux préconisant, dans les pays islamiques, l'islamisation complète et radicale de la société.

**MUSULMAN**

Adeptes de l'Islam (au sens religieux du terme).

**MIGRANT**

Voir IMMIGRÉ. Ce terme (peu utilisé) a toutefois une acceptation plus large et neutre.

**MINORITÉ ETHNIQUE**

Ce terme permet de décrire un groupe d'allochtones issus d'un même territoire, et qui se trouvent, souvent mais pas toujours, dans une situation d'infériorisation dans le pays d'accueil à un moment donné.

**PREMIÈRE, DEUXIÈME, TROISIÈME GÉNÉRATION**

Désigne les générations successives de l'immigration présentes en Belgique. La première génération désigne des personnes venues en Belgique à l'âge adulte et la deuxième, leurs enfants. La troisième génération comprend les petits-fils des immigrants qui, en principe, reçoivent automatiquement la nationalité belge aux termes de la nouvelle loi sur la naturalisation.

**RÉFUGIÉ ÉCONOMIQUE**

Personne qui fuit son pays pour des raisons économiques et veut assurer son avenir dans un autre pays. Depuis 1974, la Belgique a stoppé toute immigration de réfugiés économiques.

**RÉFUGIÉ EN SITUATION ILLÉGALE (EN SÉJOUR ILLÉGAL)**

Désigne toute personne qui n'a pas obtenu le statut de réfugié à l'issue de la procédure ad hoc et qui séjourne en Belgique malgré l'arrêt d'expulsion dont elle fait l'objet.

**RÉFUGIÉ**

Demandeur d'asile dont la demande est déclarée fondée à l'issue de la procédure ad hoc. La Convention de Genève prévoit que le réfugié doit bénéficier de la protection du pays qui lui accorde le statut.

**TRAVAILLEUR ÉTRANGER**

Désigne toute personne arrivée généralement dans le cadre de conventions bilatérales dans l'espoir de trouver du travail dans le pays d'accueil. On dit aussi «travailleur immigré».

**TRAVAILLEUR CLANDESTIN** : voir «clandestin».

## RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

### **1. NE MENTIONNER LA NATIONALITÉ, LE PAYS D'ORIGINE, L'APPARTENANCE ETHNIQUE, LA COULEUR DE LA PEAU, LA RELIGION OU LA CULTURE QUE SI CES INFORMATIONS SONT PERTINENTES**

Une manière de tester cette pertinence consiste à remplacer les termes cités par des "homologues" ou par des informations relatives à des autochtones. En règle générale, pour décider s'il est utile ou non de donner certaines informations, il faut tenir compte de deux facteurs : le dommage causé à l'article si ces informations ne sont pas données et le dommage causé à l'intéressé si elles le sont.

### **2. EVITER LES GENERALISATIONS ET LES MANICHEISMES INJUSTIFIÉS**

*2.1 Recommandation:* nuancer correctement les articles relatifs aux personnes issues de l'immigration. Ceci peut se faire en précisant, par exemple, que ce qui a été dit en termes généraux n'est pas nécessairement valable pour tous. Ou que tous les immigrés ne sont pas du même avis.

*2.2 Recommandation:* éviter le plus possible les polarisations du type 'nous-eux'. Il est préférable d'insister sur les ressemblances que sur les différences.

### **3. EVITER DE CRÉER INUTILEMENT DES PROBLÈMES ET DE DRAMATISER**

*3.1 Recommandation:* les médias pourraient parler plus souvent des personnes issues de l'immigration dans des situations "normales" pour qu'elles soient considérées comme des citoyens "normaux".

*3.2 Recommandation:* les médias

pourraient parler des immigrés d'une façon plus positive.

Toute information mérite d'être explicitée et resituée dans son contexte pour qu'elle soit comprise le mieux possible. Au-delà du "qui, quoi et où", les sujets d'actualité doivent répondre, dans toute la mesure du possible, au "comment" et au "pourquoi".

### **4. EXACTITUDE, DROIT DE RÉPONSE ET RECTIFICATIONS**

*4.1 Recommandation:* apporter le plus grand soin aux informations relatives aux personnes issues de l'immigration. La terminologie de base, l'orthographe des noms allochtones, les chiffres et les sources d'information doivent être traités avec la plus grande prudence.

*4.2 Recommandation:* soumettre systématiquement le courrier des lecteurs relatif aux personnes issues de l'immigration à un membre de la rédaction familier du sujet.

### **5. UN REGARD CRITIQUE SUR L'EXTRÊME-DROITE ET LE RACISME**

*Recommandation:* mentionner clairement qui est l'auteur des propos ou des opinions rapportées et le contexte dans lequel ils se situent, et être attentif à la désinformation systématique pratiquée par l'extrême-droite pour ce qui concerne p. ex. les chiffres de la criminalité, de chômage et de la présence des allochtones. On peut également les contrebalancer ces opinions en y opposant des points de vue différents. Les lettres des lecteurs au contenu raciste ne devraient pas être publiées telles quelles.

### **6. L'INFORMATION NE S'ACHÈVE PAS LORSQU'ON REPOSE LE STYLO**

*Recommandation:* assurer le suivi maximal de chaque sujet, jusque dans sa forme définitive, y compris le choix des titres, illustrations et images.